

# Cooperative Federee de Quebec - Rapport Annuel 1971



**50**  
années  
de coopération  
agricole  
**1922-1972**

LIBRARY  
FEB 8 1974  
MCGILL UNIVERSITY

La Coopérative Fédérée entre dans sa cinquantième année d'existence.

Associée à ses deux cent vingt coopératives sociétaires, elle constitue le centre nerveux de la coopération agricole québécoise.

La coopération est une alliance.

En agriculture, c'est l'alliance entre l'agriculteur, **sa ferme et sa coopérative qui est à l'origine de** la coopération agricole qui, au Québec, a donné naissance à toute une variété d'entreprises collectives au service de l'agriculteur et de l'agriculture.

C'est le message de l'illustration de notre page couverture.

# Coopérative Fédérée de Québec 1971



## Conseil d'administration

- \*Roland Pigeon**, président  
Verchères
- \*Jules Saint-Germain**, 1er vice-président  
St-Ubal
- \*Rolland Belcourt**, 2e vice-président  
Nicolet-Sud
- \*Isidore Martin**  
Granby
- \*Jean-Paul Dinel**  
Chénéville
- Fernand Dionne**  
St-Arsène
- Simon Fortin**  
St-Jean-Port-Joli
- Fernand Gonthier**  
Amqui
- J.-Arthur Guay**  
St-Félicien
- Yves-Henri Jacques**  
St-Joseph-de-Beauce
- Médard Lasalle**  
St-Thomas de Joliette
- Yvon Marchand**  
St-Tite
- Pascal Ouellet**  
Roquemaure
- Louis-Joseph Rioux**  
St-Anaclet
- Paul-Émile St-Pierre**  
Laurierville

\*Membres du Comité Exécutif

## Direction

- Georges-Étienne Turcotte**  
Directeur général
- Louis-Philippe Poulin**  
Secrétaire
- Pierre Vézina**  
Trésorier
- Richard Newberry**  
Contrôleur
- Réal Roy**  
Directeur, division LeGrade
- Philippe Pariseault**  
Directeur, division de l'Industrie laitière
- Maurice Lavallée**  
Directeur, division des Moulées et Fertilisants
- Raoul Lebailly**  
Directeur, division des Fournitures professionnelles

Seuls des cultivateurs, administrateurs d'une coopérative sociétaire, peuvent être élus au Conseil d'administration.

## Messieurs les délégués,

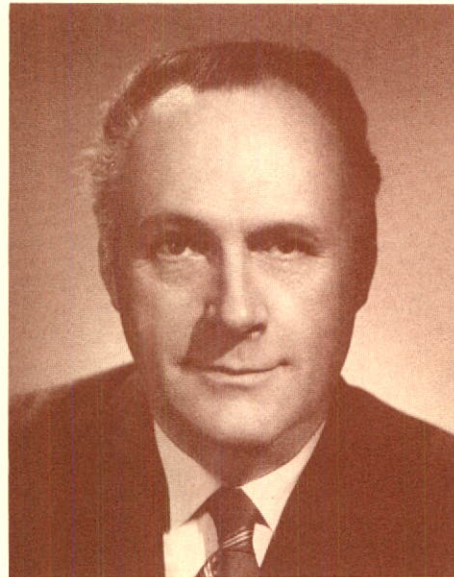
Votre Conseil d'administration a le plaisir de vous soumettre le rapport de la quarante-neuvième année d'opération de votre société. Les résultats de notre dernier exercice sont réconfortants. En effet, le mouvement à la hausse de notre chiffre d'affaires et de nos trop-perçus, amorcé il y a quelques années, s'est continué pendant cet exercice. Cette tendance positive nous a permis d'atteindre des sommets dépassant nos prévisions les plus optimistes, et cela malgré des faiblesses vivement ressenties dans certaines de nos activités. Nous éprouvons donc un sentiment de vive satisfaction en constatant que pour la première fois dans l'histoire de notre Fédération, notre chiffre d'affaires dépasse le cap des \$200,000,000 et nos trop-perçus s'inscrivent au-dessus de \$2,500,000.

Ces résultats témoignent de la continuité, de la cohésion et de la vigueur de notre oeuvre commune. C'est la conséquence de la loyauté de tous. Avant d'être des choses, les entreprises sont d'abord des institutions humaines. Elles existent pour des hommes; elles fonctionnent par des hommes. Elles grandissent par la compétence et la loyauté des hommes. Si la compétence est aussi essentielle en coopération que dans toute autre forme d'entreprise, la loyauté est une condition fondamentale du développement coopératif. C'est la raison de nos appels si fréquents en faveur de la loyauté. Nous en avons fait notre première préoccupation parce que nous sommes bien conscients de sa nécessité et de sa portée. Corrigeons et améliorons par l'intérieur ce qui ne va pas, mais demeurons loyaux. Si nous servons bien le mouvement, le mouvement servira bien les hommes.

Sans la présence de cette volonté de coopérer à l'effort collectif, à tous les échelons de notre mouvement, notre société n'aurait pu obtenir dans la plupart de ses secteurs d'activités des gains suffisants pour nous permettre d'absorber des pertes considérables dans d'autres tout en nous laissant des résultats globaux fort satisfaisants.

Les tendances affichées en ces récentes années, additionnant dans l'ensemble des résultats généralement positifs, permettent à la Coopérative Fédérée de terminer son premier demi-siècle d'existence dans une situation garante de la durée de sa progression. Il est normal qu'une entreprise, soumise constamment aux soubresauts d'une économie agricole plutôt instable et aux assauts d'une concurrence agressive, connaisse des hauts et des bas. Mais si elle continue à progresser après cinquante ans, c'est parce qu'elle joue toujours un rôle utile, qu'elle a su adapter ses réponses à l'évolution des besoins, des besoins de ses coopératives sociétaires et de leurs membres en l'occurrence.

Pendant toute l'année 1922, les dirigeants des trois organismes coopératifs de caractère provincial qui ont été à l'origine de la Coopérative Fédérée, réunis autour de la même table, se sont employés à unifier les forces vives de la jeune coopération agricole québécoise. Ils ont compris que la raison d'être fondamentale de la coopération appelait le groupement de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies disponibles. Bien sûr que cela ne s'est pas fait sans heurts et sans de dures concessions de part et d'autre. En adoptant, le 29 décembre 1922, la Loi consacrant l'unité des forces



coopératives de l'agriculture québécoise en constituant la Coopérative Fédérée, le Législateur ne guérissait certes pas toutes les blessures mais l'histoire des faits et des choses nous enseigne qu'il venait de déclencher un nouveau départ de la coopération agricole québécoise.

Notre coopération agricole est née au tournant du siècle, née d'initiatives variées, poussant un peu au hasard des besoins. Ici et là, des hommes dévoués et hautement motivés croyaient que l'économie coopérative pouvait constituer un levier valable de redressement et de progrès de l'agriculture québécoise. Dans la plupart des cas, on bâtissait avec rien, sans ressources et sans expérience. La bonne volonté suppléait aux moyens. Aussi les échecs furent-ils nombreux. Mais les débris étaient vivaces. La plante avait pris racine. Elle est devenue ce que nous sommes aujourd'hui : un arbre vigoureux, au tronc puissant, couvrant de sa ramure toutes les régions et toutes les activités agricoles du Québec.

Les coopérateurs agricoles d'aujourd'hui sont donc de la génération des bénéficiaires. Bien sûr que nous avons pu prendre une part active à la fondation d'une nouvelle coopérative ou à la réorganisation d'une société déjà en opération, mais le mouvement d'ensemble nous avait précédés. Des agriculteurs, dont nous ignorons aujourd'hui la plupart des noms, ont posé des gestes de dévouement et de loyauté à la cause de leur profession à une époque où l'idée coopérative, encore jeune en Europe, ne faisait que germer dans notre milieu. Il s'agissait d'innover, d'essayer d'implanter une nouvelle forme d'organisation de l'agriculture, sans pouvoir s'appuyer sur une expérience acquise. Il fallait de l'initiative et du courage. Témoignons-leur notre admiration et notre reconnaissance. Il faut rendre à tous ces pionniers l'hommage non seulement d'avoir vu juste et grand mais aussi d'avoir compris, relativement tôt dans l'histoire du mouvement, la nécessité première de l'unité, de la concertation volontaire des efforts.

Depuis 1922, la Coopérative Fédérée incarne cette

concertation volontaire des forces vives de la coopération agricole. Elle n'est pas à l'origine de la coopération agricole québécoise; elle n'est pas non plus toute la coopération agricole québécoise. Mais elle fut la plaque tournante de son développement et le grand instrument, sinon l'unique, de son orientation. Il convient de le rappeler une fois de plus en ce début de l'année 1972 que nous proclamons l'année du cinquantenaire de la Coopérative Fédérée. Et c'est notre désir le plus cher que tous les sociétaires, les dirigeants et les membres du personnel de nos coopératives agricoles, ainsi que tous les amis de notre grande cause, s'associent à nous pour que la célébration de cet événement constitue un autre élan vers des sommets nouveaux.

La coopération agricole a d'abord été et est demeurée l'affaire d'agriculteurs. Si ceux-ci ont recherché par la coopération des réponses spécifiques à certaines catégories de leurs besoins professionnels, tels l'approvisionnement de leurs exploitations et la mise en marché de leurs produits, ils n'ont jamais voulu pour autant limiter leur champ d'action aux seules opérations commerciales et industrielles liées au prolongement de leurs activités individuelles. Conscients que la récompense de leurs propres efforts individuels et collectifs dépendait souvent de la conjoncture économique et des politiques d'intervention des gouvernements, les coopérateurs agricoles ont toujours considéré et considèrent encore leur mouvement comme un organisme de représentation et d'intervention dans les domaines directement reliés aux activités mises en oeuvre par leurs coopératives. Il ne s'est point agi d'un effort de substitution à autrui mais bien plutôt d'une action complémentaire de l'acte coopératif.

Au cours du dernier exercice, nous avons respecté cette ligne de pensée et d'action, tant par l'entremise des organisations agricoles nationales dont la Coopérative Fédérée est membre que par des interventions directes lorsque celles-ci s'avéraient nécessaires. Nous avons exprimé nos points de vue sur la plupart des questions agricoles importantes et exposé nos politiques agricoles. La politique laitière est demeurée au rang de nos premières préoccupations. Dans cette industrie, l'année 1971 a été meilleure que dans d'autres secteurs agricoles. L'amélioration du marché international des produits laitiers a eu un effet décisif sur le niveau des prix des produits ainsi que sur les attitudes de la Commission Canadienne du Lait. Le tout s'est traduit par des revenus bruts accrus pour les producteurs.

Mais sur le plan des revenus bruts globaux de l'agriculture québécoise, l'image n'a pas été uniformément belle. Les producteurs de porcs, de poulets et d'oeufs, entre autres, ont connu des situations périlleuses. L'industrie des poulets de grill a amélioré sa situation dans la deuxième partie de l'année, mais il n'en fut pas ainsi pour les autres. La distribution de subsides directs aux producteurs de porcs et d'oeufs par le gouvernement du Québec est un geste qu'il faut apprécier à sa juste valeur mais, pour un grand nombre de producteurs, il est insuffisant pour éviter le désastre. Il faut espérer que dans le cas de la production porcine surtout, cette aide québécoise soit bientôt complétée par une aide fédérale substantielle. La plupart d'entre vous connaissez déjà la campagne menée depuis quelques années par la Coopérative Fédérée en vue

d'obtenir une modification de la politique de mise en marché des grains de provende de l'Ouest. Devant la quasi impossibilité d'obtenir plus de souplesse dans l'attitude de la Commission Canadienne du Blé, nous avons récemment suggéré une politique alternative s'inspirant du principe des paiements de compensation en vue de maintenir un rapport d'équité convenable entre les prix des grains dans l'Ouest et dans l'Est. Nous continuerons à exercer des pressions en vue d'obtenir du gouvernement fédéral une compréhension pratique de notre situation dans ce domaine.

L'année 1971 a été marquée par une grande victoire des coopératives canadiennes en matière d'impôt sur le revenu. La décision du gouvernement fédéral d'abandonner le concept du capital employé comme base de détermination de l'impôt équivaut à une reconnaissance officielle de la nature particulière de l'entreprise coopérative. Si cette victoire est le résultat de la compréhension de l'Etat fédéral, elle fut rendue possible par la lutte soutenue livrée par toutes les organisations coopératives du pays. A titre de Fédération des coopératives agricoles québécoises, la Coopérative Fédérée joua un rôle actif chaque fois où son concours pouvait aider.

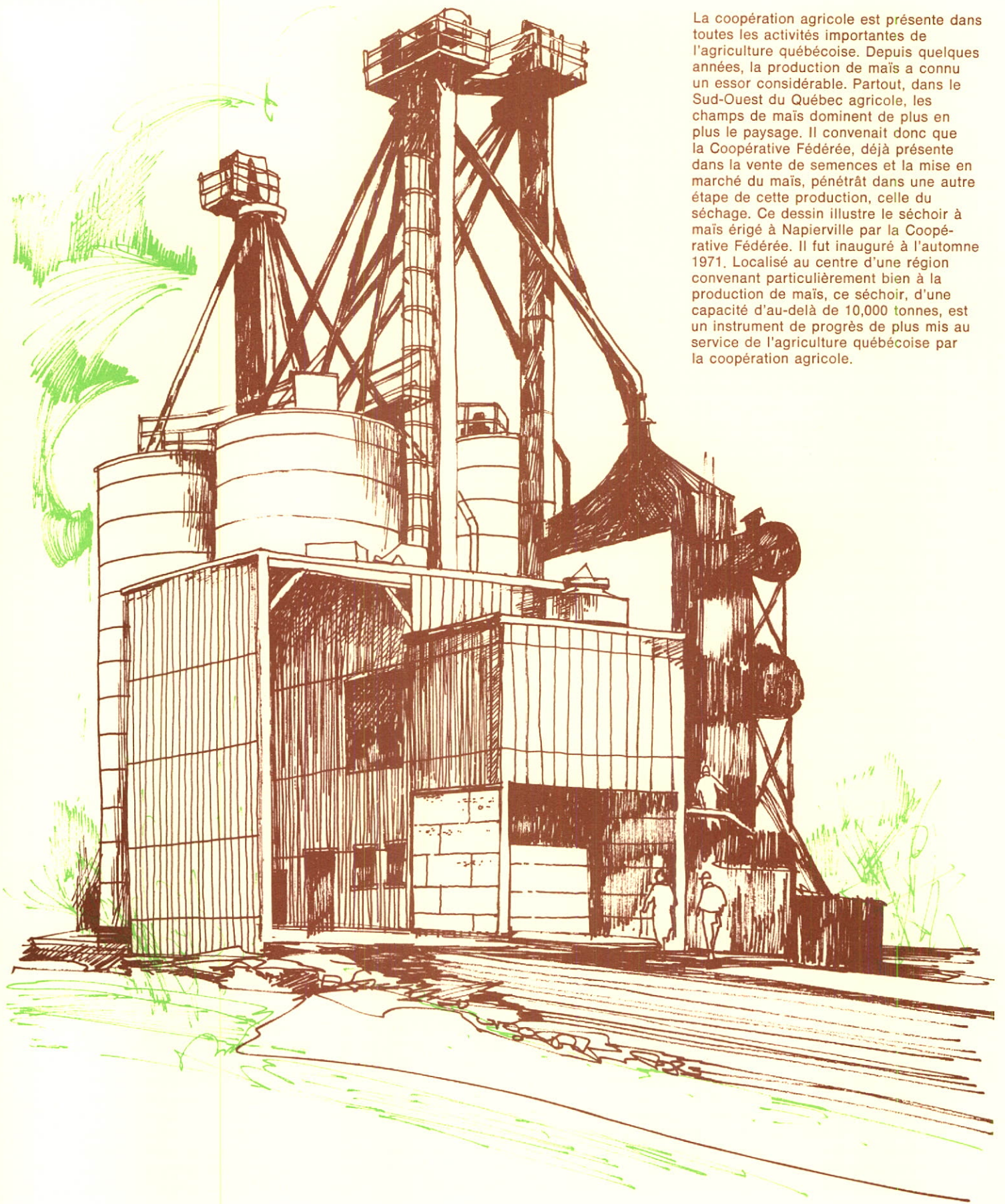
Nous avons donc continué à multiplier la présence de la coopération agricole québécoise ainsi que ses démarches chaque fois où il nous est apparu utile d'intervenir dans l'intérêt de nos membres. Chaque fois aussi où nous l'avons cru opportun, nous avons publié nos mémoires ou nos communiqués de façon à bien informer les coopérateurs sur le sens et la portée de nos attitudes. Si nous croyons devoir affirmer notre présence au sein des organisations agricoles et auprès des autorités gouvernementales, nous avons aussi voulu adopter le moyen le plus apte à assurer notre présence auprès des cultivateurs coopérateurs. D'où la fondation récente d'un magazine mensuel de la coopération agricole. Le premier numéro du COOPERATEUR AGRICOLE, tel est son nom, a dû vous parvenir au cours des derniers jours. Le COOPERATEUR AGRICOLE est né. Il vivra par la volonté des coopérateurs. Il ne vient prendre la place de personne. Il faut plutôt percevoir cette publication comme une réponse au besoin de la coopération agricole québécoise de se doter d'un organe officiel qui lui soit propre et comme un complément de notre faisceau de moyens de communication avec les membres des coopératives et les coopératives elles-mêmes.

En somme, nous avons l'impression d'avoir vécu un exercice fructueux qui augure bien du deuxième demi-siècle que nous entreprenons. L'avenir sera ce que nous le ferons, bien sûr. Il repose aussi sur l'agriculture québécoise, son dynamisme et son évolution. Souhaitons que l'heureuse alliance de l'agriculteur, de son exploitation et de sa coopérative continue à doter le Québec d'une économie agro-alimentaire essentiellement liée aux intérêts de notre terroir. Merci à tous ceux, partout et à tous les échelons, qui nous ont aidés à devenir ce que nous sommes. Invitation à tous à nous aider à devenir ce que nous devrions être.

Le président,

*Roland Pigeon*

La coopération agricole est présente dans toutes les activités importantes de l'agriculture québécoise. Depuis quelques années, la production de maïs a connu un essor considérable. Partout, dans le Sud-Ouest du Québec agricole, les champs de maïs dominent de plus en plus le paysage. Il convenait donc que la Coopérative Fédérée, déjà présente dans la vente de semences et la mise en marché du maïs, pénétrât dans une autre étape de cette production, celle du séchage. Ce dessin illustre le séchoir à maïs érigé à Napierville par la Coopérative Fédérée. Il fut inauguré à l'automne 1971. Localisé au centre d'une région convenant particulièrement bien à la production de maïs, ce séchoir, d'une capacité d'au-delà de 10,000 tonnes, est un instrument de progrès de plus mis au service de l'agriculture québécoise par la coopération agricole.



## Messieurs les délégués,

Nous venons de tourner une page mouvementée. Elle renferme bien des écritures et des ratures, image de la faillibilité des hommes et des institutions. Pour la Coopérative Fédérée, cette page, la cinquantième de sa brève existence d'un demi-siècle, est marquée de traits saillants dans tous les domaines : chiffre d'affaires, bénéfices, succès inespéré de certaines activités, échecs imprévisibles, difficultés éprouvées par l'agriculture. Dans l'ensemble donc une page mémorable, c'est-à-dire une année que personne n'oubliera de sitôt. Mais à tout prendre et pour l'entreprise qu'est la Fédérée, une année profitable comme seule et de plus en plus la diversité sait en garantir.

## La croissance

Notre chiffre d'affaires atteint \$221 millions, soit une augmentation de 11% sur l'an dernier. Bientôt et pour avoir bonne conscience, nous nous exprimerons en quart de milliard. A \$2.7 millions, notre excédent d'opérations dépasse d'un million le plus haut sommet atteint jusqu'ici. Si l'on considère que bon an mal an, les ristournes versées par la Fédérée à ses coopératives sociétaires représentent environ un tiers de leurs trop-perçus totaux, on peut prédire que cette proportion dépassera légèrement 50% cette année. Les excédents d'opérations sont donc pour l'entreprise collective un signe de santé et pour ses membres-usagers, les coopératives de base, une rosée salubre. Ce lien organique entre propriétaires et usagers, fondement du régime coopératif, confère à la coopérative un élément d'association et de continuité dont on ne saurait sous-estimer les bienfaits.

Dans un monde qui ne comprend que le mot rentabilité, ajoutons que la Fédérée se classe parmi les affaires rentables de sa catégorie. Exprimés en termes de rendement, les excédents d'opérations représentent 20% de l'avoir des sociétaires, exclusion faite de la plus-value d'évaluation. Fondés sur le volume des affaires, ces mêmes excédents font 1.22% des ventes, ce qui n'est point anormal dans les entreprises dont la moitié des transactions est constituée de courtage (grains et produits laitiers).

Financièrement parlant, nous exprimons en comprimé dans le tableau ci-dessous la progression enregistrée par la Fédérée depuis cinq ans.

Postes	La progression				
	1967	1968	1969	1970	1971
Ventes .....	173.7	182.5	197.7	199.8	221.5
Trop-perçu (opér.) ..	1.0	0.7	1.4	1.6	2.7
Fonds de roulement	4.0	3.9	5.1	5.3	7.0
*Actif .....	35.3	37.9	37.5	39.3	43.1
*Avoir net .....	7.6	8.3	9.7	11.0	13.5
Avoir net en % .....	21.6	21.9	26.0	28.0	31.3

\*Excédent d'évaluation non compris.

La diversité devient un signe de richesse non seulement dans le domaine de la culture, mais aussi dans celui des affaires. Un signe de sécurité aussi. La Fédérée ne fait pas que des bons coups. Elle réussit très bien dans les moulées et fertilisants, l'industrie laitière, les produits d'approvisionnement de la ferme, mais elle continue d'en arracher avec



sa division LEGRADE. Jusqu'aux poulets, des retours de guerre, qui se mettent de la partie au cours du dernier exercice, nous faisant perdre un montant substantiel. Fort heureusement, les résultats inespérés de nos services du pétrole et de la machinerie agricole font mieux que compenser les faiblesses déjà signalées. Par surcroît, la diminution d'environ 2% des taux d'intérêt nous vaut au cours du dernier exercice une économie dépassant \$200,000. Tant et si bien qu'à travers et malgré les difficultés la Fédérée, qu'on ne peut dissocier des coopératives de base qui lui donnent son appui, devient chaque jour davantage une puissance économique au service de ses membres d'abord, mais aussi de l'agriculture et des Québécois. L'appui incontesté que la coopération agricole reçoit des agriculteurs, des gouvernants, des banquiers, des institutions financières coopératives, ne saurait mentir. Et grandir n'est pas un défaut, c'est une condition de survie dans notre monde d'aujourd'hui — pourvu qu'on soit chaussé en conséquence.

## La performance

La DIVISION LEGRADE n'améliore point sa position au cours de l'année. Le service des abattoirs et salaisons enregistre une perte, malgré les efforts déployés en vue de rationaliser l'administration et les opérations. Nos abattages de boeuf, veau et agneau diminuent légèrement pendant que les abattages de porc augmentent de 10%. Nous ressentons les effets d'une âpre concurrence à l'achat comme à la vente et le seuil de la rentabilité des abattoirs est difficile à atteindre dans l'Est du pays, endroit désigné pour les guerres de prix et terre de prédilection des productions excédentaires de l'Ouest. Commencé l'an dernier, le programme de modernisation de nos usines charge nos opérations de frais que nous ne voulons pas capitaliser. Bref, nous traversons une période laborieuse et coûteuse et cherchons par tous les moyens à ne point répéter deux fois les mêmes erreurs. Une maison réputée de conseillers en administration oeuvre avec nous depuis

trois mois afin d'analyser les problèmes de cette division et suggérer ensuite au Conseil d'administration les mesures susceptibles de les résoudre.

Les *services avicoles* connaissent une année de misère, partageant ainsi l'expérience québécoise de tous les abattoirs avicoles qui font ensemble une partie des frais de nos problèmes constitutionnels. Nous faisons mieux que maintenir notre part du marché, en partie grâce à l'abattoir avicole de St-Félix de Valois que nous exploitons depuis quelques mois et dont l'acquisition nous vaut une subvention de \$132,000 du Ministère de l'Expansion Économique régionale. La subvention provinciale à l'exportation de poulets de grill au Japon jointe au contingentement de la production par le plan conjoint ont bonifié le marché et ramené les exploitations sur un pied de rentabilité. Mais le dirigisme de la production s'installe à demeure, créant ainsi une situation nouvelle à laquelle il faudra s'adapter. Le *service des fruits et légumes* couvre ses frais mais n'apporte point cette année de contribution positive.

La DIVISION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE maintient le premier rang qu'elle occupe à la Fédérée quant à son chiffre d'affaires, \$83 millions, soit une augmentation de 22% en dollars et, en volume, une augmentation moindre mais constante malgré la diminution de la production provinciale de la majorité des produits laitiers. Tout substantiel qu'il soit, son apport aux résultats épouse le caractère de courtage de la très grande partie de ses opérations. Nous avons bénéficié d'une prime à l'investissement de \$34,000 (Bill 23) donnée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'amélioration de l'usine de O. Couture & Fils de La Durantaye, acquise l'an dernier. Sous l'égide de la Fédérée et en collaboration avec le leader de l'industrie laitière — la Coopérative Agricole de Granby — se consolide fermement la coopération laitière. La pénétration continue au point qu'on parle maintenant des quatre cinquièmes de la production du lait de fabrication traité par les coopératives. Quelles que soient alors les formules imaginées, il demeure qu'au moins 80% des producteurs laitiers ont accès à tout ce qu'une industrie efficace peut rapporter, puisqu'ils en sont ou peuvent en devenir les propriétaires. Pour atteindre à une plus grande rentabilité la Coopérative du Bas St-Laurent et la Coopérative Laitière de la Matapédia se sont fusionnées au cours de l'année. Des discussions s'échangent aussi entre d'autres coopératives laitières en vue de valoriser en les conjuguant les forces de chacune. Il nous faut des chaussures plus longues pour aller plus vite . . . Sous la direction de la division laitière, les coopératives régionales ont montré un accroissement de rentabilité qui se répercute dans les goussets du producteur. Une étape est donc maintenant franchie, celle de la consolidation. Reste à perfectionner la concertation de ces unités agrandies pour garantir l'unité d'action nécessaire aux grands ensembles.

La DIVISION DES MOULÉES ET FERTILISANTS continue sa marche en avant. Son apport aux bénéfices de l'entreprise augmente de 12.5% alors que le chiffre d'affaires (\$56 millions) est accru de

14.1%, une substantielle partie étant attribuable à la hausse des prix. Une légère diminution du volume des moules fabriquées s'explique par l'augmentation des prémix (concentrés), dû au fait que des coopératives se sont équipées pour fabriquer chez-elles ces mêmes moules. Cela n'est pas un recul, mais un signe qu'en se rapprochant des objectifs exigeants qu'on s'est fixés, la lutte se fait plus corsée et les progrès moins spectaculaires. La situation de détresse des productions porcine et avicole a causé à la Fédérée et chez les coopératives de base, au niveau des programmes d'élevage, des pertes sérieuses que l'aide récente du Gouvernement provincial contribuera à amenuiser. Fort heureusement, nos usines de concentrés ont réussi à diminuer légèrement leur coût de fabrication, grâce surtout à des achats opportuns et à des frais de finance réduits. En sorte que la contribution du *service des moules et suppléments*, réduite des pertes du *service des élevages*, enregistre quand même une augmentation de près de 12%.

Le *service des grains* accuse une amélioration de volume de 18%, mais une concurrence particulièrement vive réduit l'apport de moitié par rapport à l'an dernier. Le *service des engrais chimiques* marque un progrès de 10% en volume, ce qui place d'emblée la coopération agricole parmi les meneurs au Québec, et il fournit à l'ensemble une contribution enrichissante. Nos *couvoirs* couvent comme jamais, puisqu'ils enregistrent des éclosions accrues de 25% malgré une diminution provinciale de 14% des élevages. Le *service de la chimie agricole* maintient ses ventes et son apport malgré une saison climatique peu favorable. Après une période difficile, le *service des semences* est en voie de rétablissement.

L'ordinateur devient un instrument indispensable de la gestion moderne des entreprises. D'abord loué par les uns et honni par les autres, on finit par domestiquer la machine et lui reconnaître une puissance d'assimilation, de digestion et de travail impensable d'un être humain. La Fédérée a donc son *service de l'informatique*, l'équipement approprié et le personnel indispensable à son bon fonctionnement. Il n'existe pas d'instrument plus démocratique parce qu'avec lui aucun gestionnaire ne peut plus garder toute sa vérité par devers soi : il faut la collaboration des autres. C'est donc en communauté que désormais se prennent les décisions et en possession non d'impressions personnelles, mais d'informations rapides et factuelles. Le cultivateur qui gère son entreprise fait face à des problèmes de cette nature, alors qu'il n'a pas souvent à sa disposition toutes les données nécessaires. Aussi la Fédérée a-t-elle pensé lui offrir un service de gestion des troupeaux laitiers. Il ne s'agit pas seulement d'un système d'alimentation basé sur des règles théoriques, mais d'un programme complet d'alimentation fondé sur un ensemble de données factuelles (production laitière, qualité des fourrages, etc.) que digérera l'ordinateur pour en extraire instantanément les résultats qui serviront aux décisions de gestion. Voilà une initiative qui place la coopérative au confluent de la recherche et de la productivité, donc à l'avant-garde du progrès. La Fédérée utilise de plus en plus l'ordinateur pour sa propre gestion et elle offrira bientôt des services similaires à ses coopératives sociétaires, services



que ces dernières ne sauraient se procurer par leurs seuls et uniques moyens.

La DIVISION DES FOURNITURES PROFESSIONNELLES enregistre une augmentation de 10% de son chiffre d'affaires qui atteint \$28.8 millions, mais ses résultats en font nettement cette année la division la plus profitable de la Fédérée. Le *service des accessoires agricoles* maintient ses ventes et ses bénéfices grâce à la diversité de ses familles de produits, les activités en diminution étant équilibrées par les activités en progrès. Par suite de la consolidation de l'industrie laitière dans des usines régionales à grand rayon d'action, plusieurs coopératives locales se trouvent amputées de leur activité principale et, en conséquence, temporairement désorganisées. Elles mettent alors l'accent sur l'approvisionnement des fermes et des foyers ruraux et c'est ainsi que se développe un service de quincaillerie susceptible d'accroître le rendement de la coopérative, permettant en même temps à cette dernière de continuer à dispenser les services professionnels agricoles essentiels. La Fédérée aide avec prudence ses affiliées à s'adapter à cette nouvelle situation.

Le *service de la machinerie* accuse en dollars une légère augmentation de 5% qui est contrebalancée par une hausse correspondante des prix. Nul en 1970, l'apport appréciable de cette année s'explique par les principaux facteurs suivants : réduction des dépenses de vente, diminution des frais d'intérêt, gain d'inventaire résultant de l'ajustement des prix de la machinerie et des pièces de rechange, accroissement des ventes de silos. L'exploitation profitable d'un service de machinerie agricole demeure néanmoins une expérience particulièrement difficile.

Le *service du pétrole* est vraiment l'or noir de la division. Les ventes en gallons augmentent de 7½%, et les prix au détail se raffermissent de façon imprévue par suite de la confrontation survenue le printemps dernier entre, d'une part, le groupement des pays producteurs du Moyen Orient et les leaders américains du pétrole, d'autre part, le fait de grouper sous l'égide de la Fédérée la puissance d'achat des coopératives produit dans les circonstances des résultats tangibles dont elles ne sauraient individuellement toucher les fruits. L'apport substantiel du service dépasse de loin les avantages aléatoires qu'on prête parfois à l'action autonome exercée par les unités de base. Conséquence du phénomène d'industrialisation, la désertion des régions rurales pose un problème de croissance au service du pétrole. La réponse est donnée par une percée graduelle des marchés urbains, alors que la Fédérée augmente ses points de distribution dans les villes, souvent avec la collaboration des institutions coopératives du milieu.

### **La renaissance**

La Fédérée renaît en 1972 pour la cinquantième fois, comme chaque année le printemps. Elle renaît de ses cendres, c'est-à-dire qu'elle forge son avenir toujours avec les mêmes éléments : le sociétaire, la coopérative de base, l'association qui les réunit, l'employé. Les réalisations coopératives que l'on connaît dans le domaine agricole ne surgissent pas

spontanément. Elles sont la continuation d'une idée généreuse mise en pratique à un moment donné de l'histoire, par plus de cinq cents unités de base. C'est sur elles et grâce à elles qu'on a bâti le reste. Seuls changent le nombre, la technique, la dimension, la stratégie. Mais cette renaissance doit être préparée. Aussi nous sommes-nous exercés tout le long de l'année, par le truchement de groupes d'étude composés des cadres du mouvement, à redéfinir et repenser la coopération agricole : ses objectifs, son rôle, ses fonctions, ses problèmes, son organisation. L'année qui commence fournira, nous l'espérons, une pensée dense et directrice propre à orienter les développements futurs.

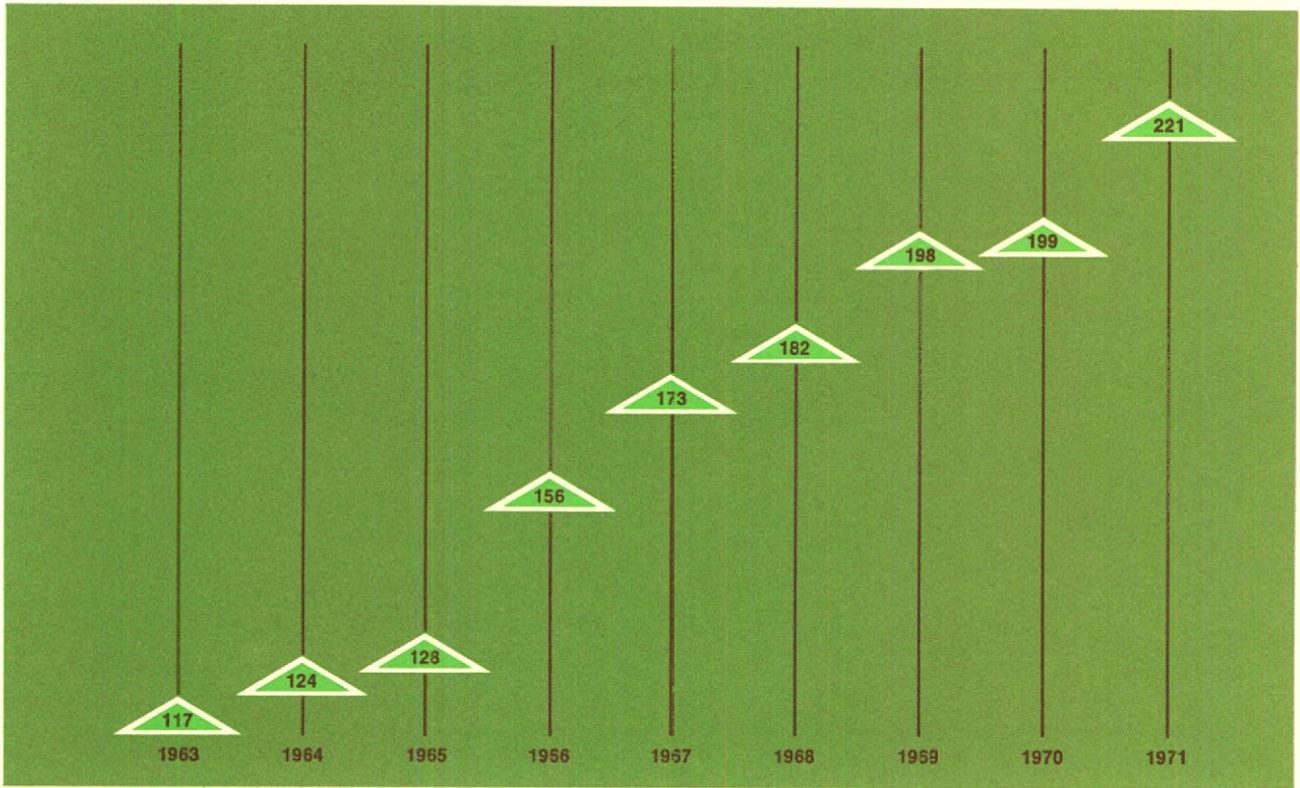
Les formules sont connues. Les coopératives laitières poursuivent un plan de regroupement et de régionalisation qui a fait leur dynamisme et leur succès. Elles s'interrogent néanmoins sur les moyens les meilleurs de compléter leur intégration dans le mouvement. Plusieurs coopératives d'approvisionnement ont aussi élargi considérablement leur champ de vision en ces dernières années. Elles recherchent quand même un moyen d'unifier leur action avec les autres types de coopératives. Le problème consiste alors à raccourcir et resserrer les liens qui unissent les coopératives entre elles et avec la Fédérée. Elles doivent se retrouver toutes ensemble dans une structure rajeunie. Nous ne connaissons point le mécanisme idéal mais nous savons que son utilisation va exiger de chacun le sacrifice d'une parcelle, peut-être substantielle, de son autonomie. Toutes ensemble les coopératives possèdent les instruments et les hommes pour bâtir une puissance économique au service de leurs membres et des agriculteurs en général. L'ouvrage est sérieusement commencé, mais le morcellement des unités composantes constitue une entrave à son perfectionnement. Pour y remédier nous devons être prêts à troquer au moins une partie de nos particularités locales et même régionales contre une citoyenneté élargie.

L'année qui se termine aura créé chez le personnel de la Fédérée, principalement ses cadres, des occasions nombreuses de s'inquiéter et de se réjouir. Notre succès n'est pas encore assez grand, toutefois, pour détruire la fraternité. Sans la motivation et l'esprit d'équipe qui anime tout le monde la Fédérée ne finirait pas si bien sa première ronde d'un demi-siècle. En fait, peu de choses distinguent les employés de 1922 de ceux beaucoup plus nombreux de 1972, si ce n'est leur nombre et la distance de deux générations. Tous ont posé une pierre à l'édifice, avec les matériaux et les connaissances du temps. Ce qui importe plus que toute chose, c'est la contribution positive de chaque décennie à l'édification d'une entreprise qui a subi avec succès son test de durée. La durée qu'assure en premier lieu la confiance des sociétaires dans la valeur même de leur oeuvre commune. Merci à tous.

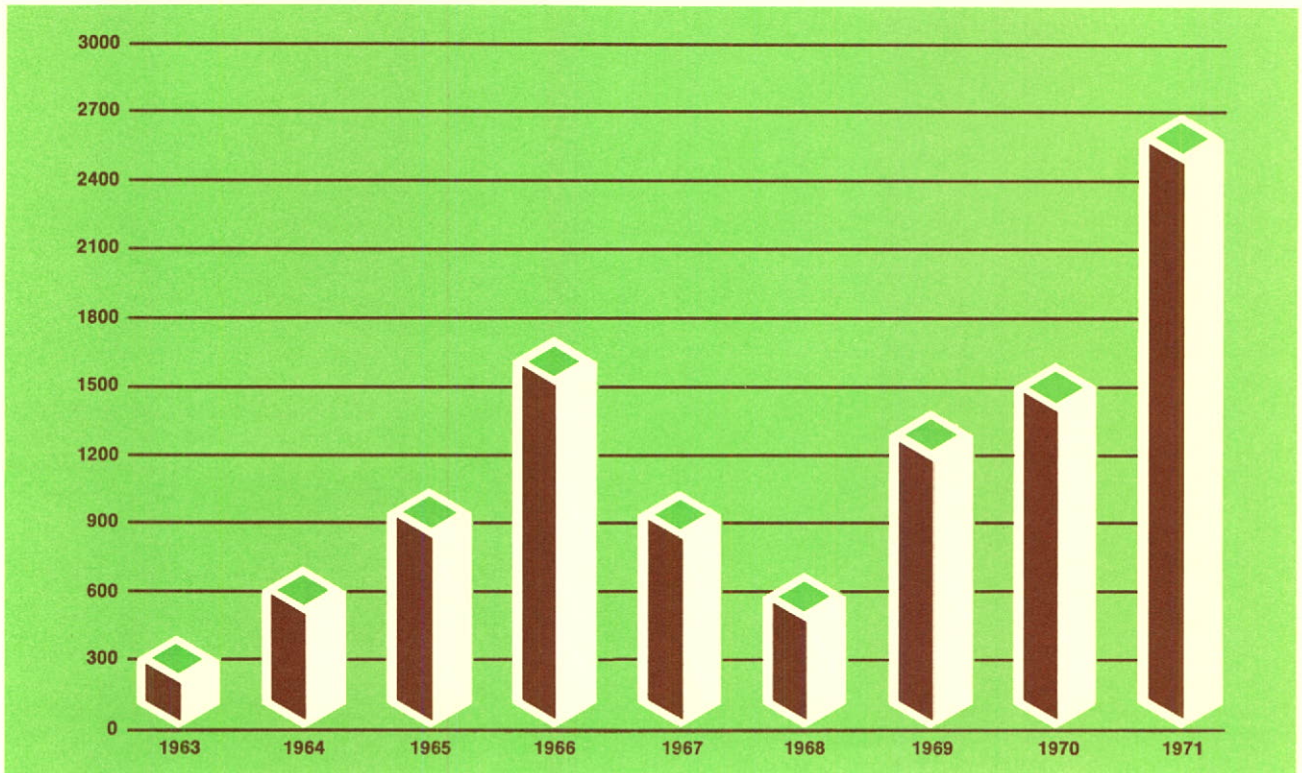
Le directeur général,



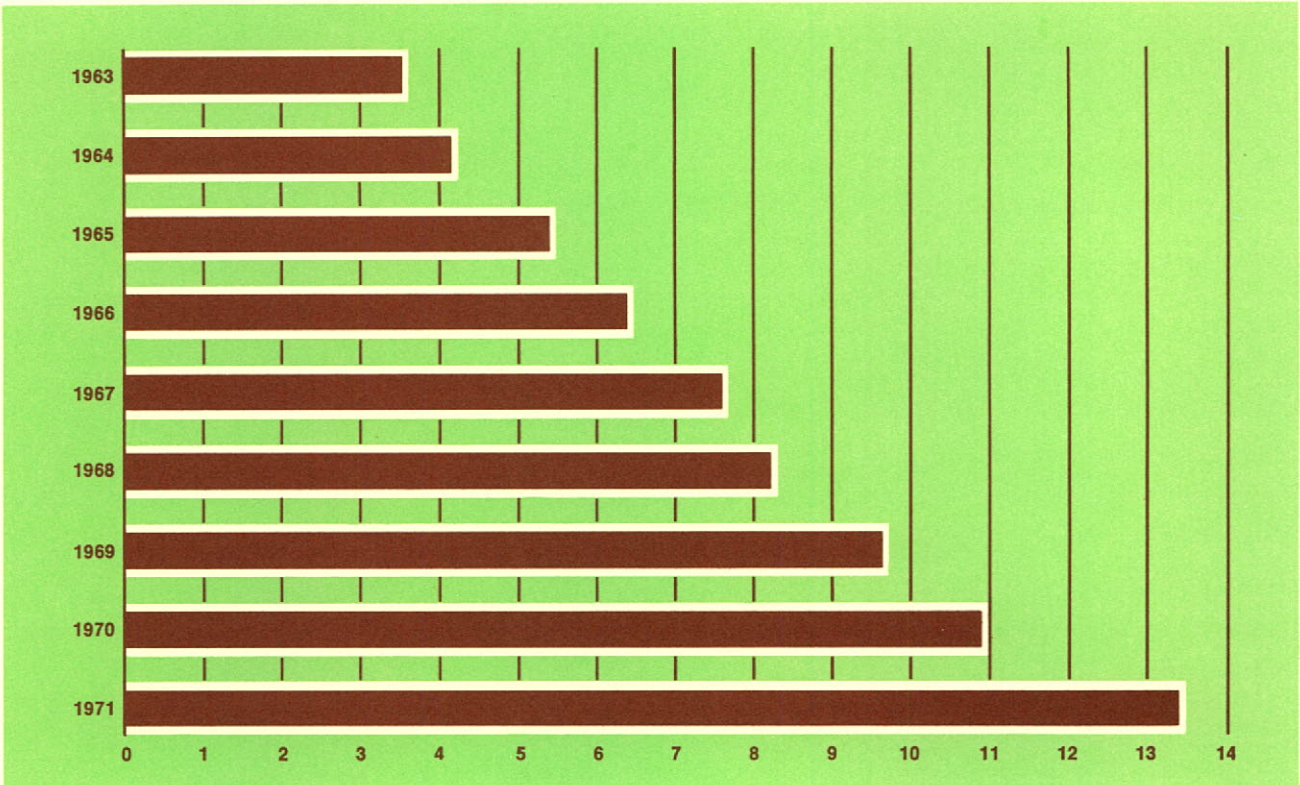
**VENTES ET REVENUS** (millions \$)



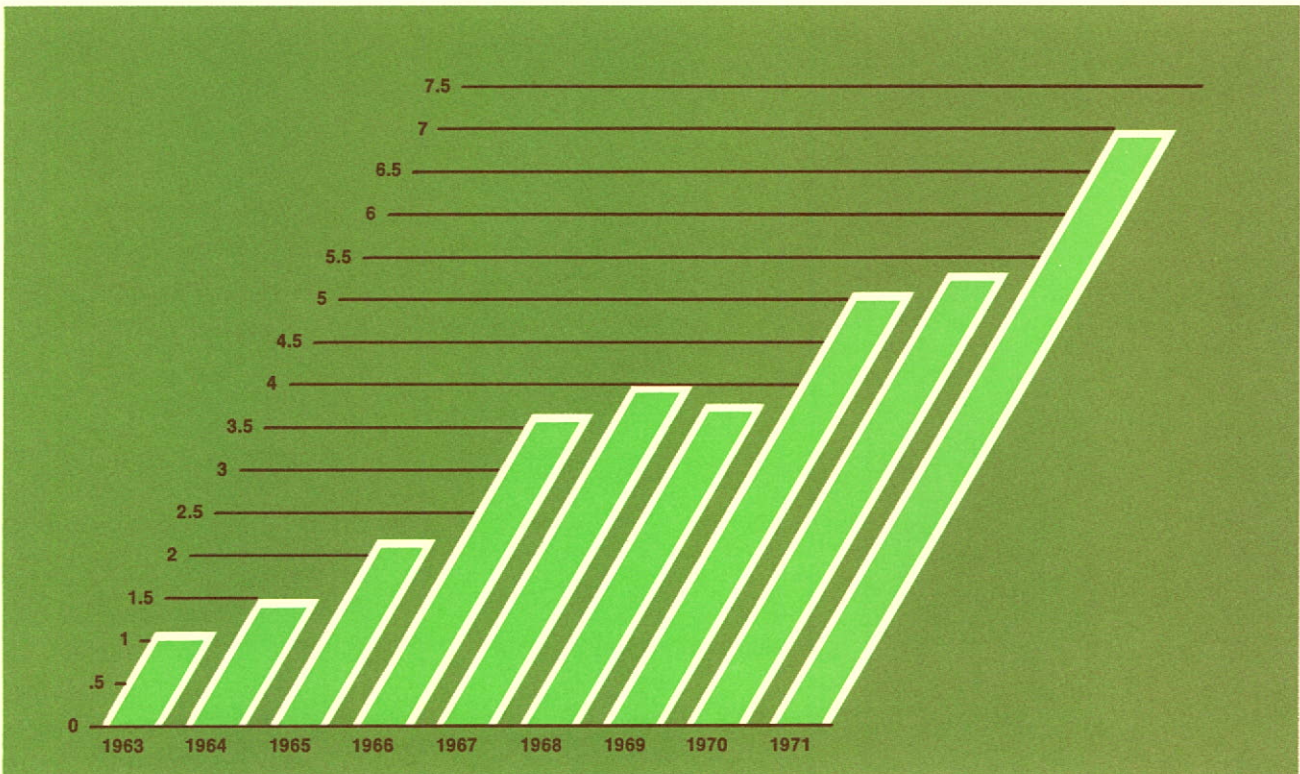
**TROP-PERÇUS** (milliers \$)



**AVOIR DES SOCIÉTAIRES (millions \$)**



**FONDS DE ROULEMENT (millions \$)**



## ÉTAT CONSOLIDÉ DES OPÉRATIONS

pour l'exercice terminé le 30 octobre 1971  
(avec chiffres comparatifs pour 1970)

	1971	1970
<b>Ventes et revenus</b> . . . . .	<b>\$221,563,797</b>	\$199,770,816
<b>Coût des marchandises vendues</b> . . . . .	<b>196,327,982</b>	176,555,983
<b>Excédent brut</b> . . . . .	<b>\$ 25,235,815</b>	\$ 23,214,833
<b>Dépenses</b>		
Main-d'oeuvre, salaires et bénéfices sociaux . . . . .	<b>\$ 12,545,805</b>	\$ 12,107,075
Assurances, entretien et taxes sur immeubles . . . . .	<b>1,163,994</b>	1,064,373
Autres frais d'exploitation . . . . .	<b>2,318,696</b>	1,699,091
Frais de distribution et de vente . . . . .	<b>3,142,397</b>	3,130,337
Frais généraux d'administration . . . . .	<b>1,287,655</b>	1,421,053
Intérêts sur dette à long terme . . . . .	<b>667,730</b>	546,942
Autres frais de finance . . . . .	<b>429,734</b>	729,416
Amortissement . . . . .	<b>985,419</b>	890,766
	<b>\$ 22,541,430</b>	\$ 21,589,053
<b>Excédent d'opérations</b> . . . . .	<b>\$ 2,694,385</b>	\$ 1,625,780
Bénéfice net sur rachat d'obligations et de débentures . . . . .	<b>5,339</b>	12,333
Gain (perte) sur vente d'immobilisations . . . . .	<b>33,412</b>	(169,489)
Augmentation valeur de rachat assurance-vie . . . . .	<b>163</b>	1,778
Amortissement de l'escompte sur obligations et débentures . . . . .	<b>(23,218)</b>	(70,764)
<b>Trop-perçus avant ristournes et impôts</b> . . . . .	<b>\$ 2,710,081</b>	\$ 1,399,638

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

pour l'exercice terminé le 30 octobre 1971  
(avec chiffres comparatifs pour 1970)

	1971	1970
<b>Solde au début de l'exercice</b> . . . . .	<b>\$3,418,513</b>	\$3,460,133
<b>Ajouter :</b>		
Trop-perçus avant ristournes et impôts . . . . .	<b>\$2,710,081</b>	\$1,399,638
Subvention en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional . . . . .	<b>166,753</b>	—
	<b>\$2,876,834</b>	\$1,399,638
<b>Déduire :</b>		
Ristournes attribuées sur trop-perçus de l'exercice précédent . . . . .	<b>\$1,425,000</b>	\$1,400,000
Impôt sur le revenu . . . . .	<b>19,323</b>	30,813
Impôt américain retenu à la source sur ristournes . . . . .	<b>5,089</b>	10,445
	<b>\$1,449,412</b>	\$1,441,258
<b>Solde à la fin de l'exercice</b> . . . . .	<b>\$4,845,935</b>	\$3,418,513

## COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC ET SES FILIALES

<b>ACTIF</b>	<b>1971</b>	<b>1970</b>
<b>Disponibilités</b>		
Comptes et billets à recevoir, déduction faite des provisions: 1971 \$709,545; 1970 \$735,227 . . . . .	<b>\$16,909,531</b>	\$15,545,050
Solde à recevoir sur vente d'immobilisations . . . . .	<b>59,902</b>	156,332
Stocks de marchandises, au moindre du coût ou de la valeur nette réalisable	<b>10,868,688</b>	9,950,602
Frais différés . . . . .	<b>817,518</b>	731,399
Placements à court terme . . . . .	<b>59,002</b>	59,000
	<b>\$28,714,641</b>	\$26,442,383
<b>Comptes à recevoir à plus d'un an, déduction faite des provisions:</b>		
1971 \$68,382; 1970 \$73,777 . . . . .	<b>\$ 70,031</b>	\$ 165,908
<b>Placements (au coût)</b>		
Actions, obligations et certificats . . . . .	<b>\$ 993,767</b>	\$ 760,768
Hypothèques à recevoir — 8½ %, 9%, 9½ % . . . . .	<b>210,470</b>	245,000
Billets à recevoir . . . . .	<b>217,860</b>	227,760
	<b>\$ 1,422,097</b>	\$ 1,233,528
Moins: Echéances à moins d'un an . . . . .	<b>59,002</b>	59,000
	<b>\$ 1,363,095</b>	\$ 1,174,528
<b>Immobilisations (note 2)</b>		
Terrains, bâtisses, machinerie et équipement, matériel roulant, améliorations locatives, au coût . . . . .	<b>\$19,182,448</b>	\$16,865,581
Amortissement accumulé . . . . .	<b>(9,420,104)</b>	(8,574,531)
Plus-value d'évaluation . . . . .	<b>6,740,920</b>	6,771,946
	<b>\$16,503,264</b>	\$15,062,996
<b>Autres actifs</b>		
Achalandage . . . . .	<b>\$ 1</b>	\$ 1
Frais d'escompte et d'émission d'obligations et de débetures (amortissement déduit) . . . . .	<b>99,972</b>	125,286
	<b>\$ 99,973</b>	\$ 125,287
	<b>\$46,751,004</b>	\$42,971,102

Pour le Conseil d'administration  
 Roland Pigeon, président  
 Jules Saint-Germain, vice-président

**BILAN CONSOLIDÉ au 30 octobre 1971** (avec chiffres comparatifs au 31 octobre 1970)

<b>PASSIF</b>	<b>1971</b>	<b>1970</b>
<b>Exigibilités</b>		
Chèques en circulation non compensés . . . . .	<b>\$ 2,333,859</b>	\$ 2,528,935
Emprunts bancaires (articles 86 et 88) . . . . .	<b>5,133,542</b>	7,316,643
Comptes à payer . . . . .	<b>8,705,248</b>	7,655,311
Emprunts à court terme . . . . .	<b>3,887,600</b>	1,208,050
Frais courus . . . . .	<b>768,732</b>	681,825
Dette à long terme échéant à moins d'un an . . . . .	<b>879,312</b>	1,703,230
	<b>\$21,708,293</b>	\$21,093,994
<b>Dette à long terme</b> (note 3)		
Obligations en cours:		
Coopérative Fédérée de Québec: 1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortissement — 6% — 1971 . . . . .	<b>\$ —</b>	\$ 188,000
Legrade Inc.: 1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortissement — 5½% — 1972 . . . . .	<b>58,500</b>	267,500
Les Abattoirs de l'Est Limitée : 1ère hypothèque à fonds d'amortissement — 7½% — 1987 . . . . .	<b>1,200,000</b>	1,275,000
Débetures, série "A" à fonds d'amortissement — 7% — 1976 . . . . .	<b>585,500</b>	680,000
Débetures, série "B" — 7% — 1973 . . . . .	<b>1,348,800</b>	1,376,200
Débetures, série "B" — 9½% — 1972-1976 . . . . .	<b>2,500,000</b>	2,420,400
Débetures, série "B" — 8¼% — 1974-1977 . . . . .	<b>1,500,000</b>	—
Débetures, série "C" à fonds d'amortissement — 7½% — 1979 . . . . .	<b>621,500</b>	740,500
Débetures, série "E" — 6% — 1971 . . . . .	<b>—</b>	916,800
Billets à terme — 5¼%, 6%, 9% — 1972-1979 . . . . .	<b>232,837</b>	71,500
Hypothèques à payer — 6%, 7%, 8½%, 8.7% — 1972-1977 . . . . .	<b>500,135</b>	635,402
Emprunts de particuliers — 5% — 1974 . . . . .	<b>230,524</b>	320,679
	<b>\$ 8,777,796</b>	\$ 8,891,981
Moins: Echéances à moins d'un an . . . . .	<b>879,312</b>	1,703,230
	<b>\$ 7,898,484</b>	\$ 7,188,751
<b>Avoir des sociétaires</b>		
Capital social (note 4) . . . . .	<b>\$ 8,661,403</b>	\$ 7,601,929
Réserve générale (note 5) . . . . .	<b>4,845,935</b>	3,418,513
Excédent d'évaluation (note 6) . . . . .	<b>3,636,889</b>	3,667,915
	<b>\$17,144,227</b>	\$14,688,357
	<b>\$46,751,004</b>	\$42,971,102

**Engagements** (note 7)

Les notes explicatives ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA PROVENANCE ET DE L'EMPLOI DES FONDS

pour l'exercice terminé le 30 octobre 1971  
(avec chiffres comparatifs pour 1970)

	1971	1970
<b>Fonds de roulement au début de l'exercice</b> . . . . .	<b>\$ 5,348,389</b>	<b>\$ 5,148,246</b>
<b>Provenance des fonds</b>		
Trop-perçus avant ristournes et impôts . . . . .	<b>\$ 2,710,081</b>	\$ 1,399,638
Dépenses ne requérant aucun déboursé:		
Amortissement des immobilisations . . . . .	<b>985,419</b>	890,766
Amortissement des frais d'escompte et d'émission d'obligations et de débentures . . . . .	<b>34,427</b>	78,174
Pertes sur ristournes remboursables . . . . .	<b>—</b>	219,706
Diminution des comptes à recevoir à plus d'un an . . . . .	<b>122,397</b>	(20,862)
Réalisation de placements . . . . .	<b>20,430</b>	10,102
Placements échéant à moins d'un an . . . . .	<b>59,002</b>	59,000
Vente d'immobilisations — valeur nette aux livres . . . . .	<b>76,811</b>	420,695
Nouvelles dettes à long terme:		
Emission de débentures . . . . .	<b>1,579,600</b>	2,420,400
Emission de billets à terme . . . . .	<b>180,000</b>	—
Hypothèques à payer . . . . .	<b>—</b>	274,402
Emission de capital social . . . . .	<b>1,476,036</b>	1,434,866
Subvention en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional	<b>140,233</b>	—
	<b>\$ 7,384,436</b>	<b>\$ 7,186,887</b>
<b>Emploi des fonds</b>		
Placements en actions, certificats et hypothèques . . . . .	<b>\$ 267,999</b>	\$ 520,127
Addition aux immobilisations . . . . .	<b>2,533,524</b>	1,467,009
Acquisition d'une filiale, déduction faite du fonds de roulement . . . . .	<b>—</b>	1,164,491
Frais d'émission de débentures . . . . .	<b>9,113</b>	16,993
Dettes à long terme remboursées par anticipation . . . . .	<b>170,555</b>	561,378
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an . . . . .	<b>879,312</b>	1,703,230
Impôt sur le revenu . . . . .	<b>24,412</b>	41,258
Ristournes attribuées par émission de capital privilégié . . . . .	<b>1,425,000</b>	1,400,000
Rachat de capital social . . . . .	<b>416,562</b>	112,258
	<b>\$ 5,726,477</b>	<b>\$ 6,986,744</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement</b> . . . . .	<b>\$ 1,657,959</b>	<b>\$ 200,143</b>
<b>Fonds de roulement à la fin de l'exercice</b> . . . . .	<b>\$ 7,006,348</b>	<b>\$ 5,348,389</b>



# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 30 octobre 1971

## Note 1 - Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales en propriété exclusive, savoir:

Legrade Inc.,  
Les Abattoirs de l'Est Limitée,  
Les Élevateurs "Fédérée" Limitée,  
Coopérative Canadienne du Bétail de Québec Limitée,  
Les Produits Mont-Joli Ltée,  
Les Semences du Québec Ltée,  
O. Couture & Fils Inc.

## Note 2 - Immobilisations

a) **Évaluation** — Au 30 octobre 1965, M. Eugène Thérien, d.s.p., m.a.i., a établi la valeur de remplacement dépréciée de toutes les immobilisations à cette date; le 10 octobre 1966, il a évalué, sur la même base, les immobilisations de Les Semences du Québec Ltée. Le 8 mai 1970, Sonarex Ltée a déterminé la valeur de remplacement dépréciée des immobilisations de O. Couture & Fils Inc. Ces évaluations sont reflétées au bilan. Les acquisitions depuis ces dates ont été comptabilisées au prix coûtant.

b) **Amortissement** — Le coût en capital non amorti pour fins d'imposition au début de l'exercice a servi de base au calcul de l'amortissement et les taux maximums permis par les lois de l'impôt sur le revenu ont été utilisés. Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été amorties aux mêmes taux en proportion du nombre de mois de leur utilisation.

c) **Plus-value d'évaluation** — Aucun amortissement n'a été calculé sur la plus-value d'évaluation des immobilisations. Par suite de la vente de certains actifs au cours de l'exercice, un montant de \$31,026 en a été rayé.

## Note 3 - Dette à long terme

En vertu des clauses de rachat et d'amortissement de la dette à long terme, les cinq prochains versements annuels s'établissent comme suit: 1972 — \$879,312; 1973 — \$1,900,164; 1974 — \$1,602,815; 1975 — \$1,338,302; 1976 — \$1,464,403.

## Note 4 - Capital social

Le capital autorisé de Coopérative Fédérée de Québec est de \$20,000,000, dont \$10,000,000 en actions ordinaires et \$10,000,000 en actions privilégiées. Les actions ordinaires et privilégiées sont rachetables sur résolution du Conseil d'Administration en tant que les dispositions des actes de fiducie relatives au rachat d'actions sont respectées. Elles peuvent être émises de nouveau.

### Souscrit et acquitté —

#### Actions privilégiées

Série "A", 1960, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables . . . . .	\$ 660,470
Série "A", 1961, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables . . . . .	409,790
Série "B", 1966, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1986 . . . . .	642,160
Série 1967, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1987 . . . . .	694,840
Série 1968, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1988 . . . . .	785,360
Série 1969, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1989 . . . . .	567,790
Série 1970, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1990 . . . . .	1,395,480
Série 1971, d'une valeur nominale de \$10 chacune, rachetables au plus tard en 1986 . . . . .	1,420,770
	<u>\$6,576,660</u>

#### Actions ordinaires

De qualification, d'une valeur nominale de \$10 ou de \$25 chacune, convertibles en actions privilégiées de même dénomination et rachetables . . . . .	\$ 24,775
De qualification, classe "A", d'une valeur nominale de \$25 chacune, rachetables . . . . .	1,085,275
Classe "B", non votantes, d'une valeur nominale de \$25 chacune, rachetables . . . . .	955,700
	<u>\$2,065,750</u>

### Partiellement acquitté —

Un solde provenant du paiement de ristournes en actions de \$12,979 pour des actions privilégiées non cotisables et de \$6,014 pour des actions ordinaires non cotisables demeure au crédit du capital des sociétaires, étant donné que les montants individuels ne sont pas suffisants pour atteindre la valeur nominale de ces actions

\$ 18,993  
\$8,661,403

### Rachat de capital social

Les administrateurs, lors de leur assemblée du 14 janvier 1972, ont décidé de racheter, au cours de l'exercice 1971-1972, des actions ordinaires classe "B", pour un montant de \$236,100.

### Note 5 - Réserve générale

a) **Réserve spéciale** — Par suite du rachat d'actions privilégiées par une filiale, un montant de \$10,350 constitue une réserve spéciale non susceptible de distribution tel que requis par la Loi des Compagnies de Québec.

b) **Ristournes** — Conformément aux dispositions de la loi régissant Coopérative Fédérée de Québec, les administrateurs, lors de leur assemblée du 14 janvier 1972, ont déclaré, à même les trop-perçus de l'exercice, des ristournes dont le montant s'élève à \$2,400,000 et ont résolu qu'une somme de \$363,900 sera payée comptant, le paiement du solde de \$2,036,100 devant être fait par l'attribution d'actions privilégiées.

c) **Impôts sur le revenu** — Pour l'exercice terminé le 30 octobre 1971, l'amortissement porté aux livres est inférieur de \$231,403 à l'allocation du coût en capital réclamée pour fins d'imposition. La valeur amortie aux livres des immobilisations excède de \$1,041,960 leur coût en capital non déprécié au 30 octobre 1971. Par suite des dispositions de la loi régissant Coopérative Fédérée de Québec et des conventions existantes entre elle et ses filiales, il n'y a pas lieu d'établir une provision pour les impôts reportés.

Les ristournes sur les trop-perçus de l'exercice n'ayant pas été attribuées au 30 octobre 1971, l'impôt exigible n'a pas été inscrit aux états financiers. Toutefois, suite aux ristournes attribuées par les administrateurs lors de leur assemblée du 14 janvier 1972, les impôts de l'exercice ne devraient pas excéder \$5,500.

---

### Note 6 - Excédent d'évaluation

Un montant de \$31,026 a été rayé au cours de l'exercice par suite de la vente de certains actifs.

---

### Note 7 - Engagements

a) Coopérative Fédérée de Québec a signé avec la Cie du Marché Central Métropolitain Ltée, dont elle détient plus de 20% du capital-actions ordinaire, deux baux: l'un pour une période de 30 ans, à compter du 1er mai 1960, à un loyer annuel minimum de \$172,000, l'autre pour une période de 15 ans, à compter du 1er décembre 1962, à un loyer annuel minimum de \$31,000.

b) Coopérative Fédérée de Québec s'est portée garante, jusqu'à concurrence de \$5,000,000, d'un emprunt bancaire consenti à une compagnie dont elle détient 50% du capital-actions. Au 30 octobre 1971, l'emprunt en cours s'élève à \$4,045,000 dont un montant de \$2,200,000 a été avancé à Coopérative Fédérée de Québec et le solde de \$1,845,000 est garanti, en vertu de l'article 88 de la loi des banques, par le transport de biens de la compagnie d'une valeur de \$2,350,000.

---

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Sociétaires de Coopérative Fédérée de Québec,

Nous avons examiné le bilan consolidé de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 30 octobre 1971 ainsi que les états consolidés des opérations, de la réserve générale et de la provenance et de l'emploi des fonds pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales, ces états financiers consolidés sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 30 octobre 1971, leurs résultats d'opérations ainsi que la provenance et l'emploi de leurs fonds pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf tel qu'expliqué aux notes 2c et 5c, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie  
Comptables agréés

le 14 janvier 1972.

**Chiffre d'affaires des coopératives agricoles**  
(excluant Coopérative Fédérée de Québec)  
en millions de dollars

Source: Service de la coopération, ministère de  
l'Agriculture et de la Colonisation, Québec

**En 1971 — \$368,000,000**

